



Règlement UTPMA 2022

Table des matières

1. Présentation.....	2
2. Participation	2
3. Inscriptions	2
4. L'annulation d'engagement par le concurrent.....	3
5. Remise des dossards et chronométrage.....	4
6. Tarifs.....	5
7. Modification ou Annulation	6
8. Mesures sanitaires.....	6
9. Descriptif des courses.....	6
10. Assistance.....	13
11. Récompenses	13
12. Sécurité et secours.....	13
13. Abandon et rapatriement	14
14. Assurance	14
16. Éthique de course, éco-citoyenneté.....	15
17. Soins de confort et douches	15
18. Acceptation du règlement.....	15

1. Présentation

L'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac est un ensemble de courses pédestres sur sentiers et chemins de montagne, organisé par l'association Tom 15 (Trail Odyssée Montagne 15), association 1901 inscrite au journal officiel le 8 Avril 2011 sous le numéro W151003497

Le présent règlement s'applique sur toutes les courses de l'évènement 2022.

**La 9ème édition de l'UTPMA aura lieu
le 18 Juin 2022**

2. Participation

- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés dont l'âge correspond aux critères catégorie/distances de la FFA.
- La participation aux différentes courses se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, de ce fait, ils renoncent à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages subis ou occasionnés. Les concurrents s'engagent à renoncer à toute poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de la participation à cette manifestation.
- Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

3. Inscriptions

- Les inscriptions se font **uniquement** en ligne via un mode de paiement sécurisé sur le site d'inscription **Klikego**. Lien et informations complémentaires sur : <http://www.utpma.fr/inscriptions>

Ouverture des inscriptions le 5 Décembre 2021 à 8h

- Afin de valider son inscription, le coureur doit, **obligatoirement**, l'accompagner soit :
 - **de sa licence** en cours de validité (licence FFA, UFOLEP, athlé running, athlé compétition, Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
 - **ou d'un certificat médical** notifiant l'**absence de contre indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition**. Certificat datant de moins d'un an au 18 juin 2022.

- Le coureur doit fournir son certificat médical ou sa licence **au moment** de son inscription.
- Pour les participants mineurs : les parents ou représentants légaux doivent transmettre l'**autorisation parentale UTPMA** dûment remplie disponible sur le site d'inscription **ainsi qu'un certificat médical** précisant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied **en compétition**. Certificat datant de moins d'un an au 18 juin 2022.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical rédigé en français, dans le cas contraire, une traduction doit être transmise.
- Aucune relance ne sera adressée, il appartient au coureur de compléter et vérifier l'état de son inscription sur son profil coureur via le site Klikego.
- **Tout dossier incomplet à la date du 30 avril 2022 annulera l'inscription sans aucun remboursement possible.**
- **Toute inscription est individuelle, aucun transfert de dossard n'est autorisé par quelque motif que ce soit. Un concurrent rétrocédant son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par la personne portant son numéro de dossard durant l'épreuve.**
- **Les documents doivent être téléchargés sur le profil d'inscription du coureur. Aucun document envoyé par mail à l'organisation ne sera pris en compte.**

4. L'annulation d'engagement par le concurrent

Pour raison médicale :

En cas d'annulation par le concurrent avant le 30 Avril 2022, sur présentation d'un certificat médical lors de la demande, l'organisation remboursera à hauteur de 100% l'inscription sur l'Ultra et le Grand Trail, uniquement.

Epreuves et Dates	Taux de remboursement
Ultra et Grand Trail - jusqu'au 30 avril 2022	100%
Ultra et Grand Trail - à partir du 1 mai 2022	Aucun remboursement
Randonnée et autres courses	Aucun remboursement

La demande de remboursement devra se faire par courrier à l'adresse suivante:

TOM 15 UTPMA
Bâtiment de l'horloge
8 Place de la Paix
15000 Aurillac

Celle-ci devra obligatoirement être accompagnée du certificat médical faisant foi.

Pour toute autre raison :

Une revente de dossard sera mise en place sur le site Klikego.

Elle permettra aux coureurs qui ne souhaitent plus participer à la course pour n'importe quelle raison de remettre en vente leurs dossards, hors frais Klikego.

La revente de dossard est possible **UNIQUEMENT** via le site d'inscription Klikego jusqu'au 30 Avril 2022.

Le coureur aura le choix de procéder à une vente privée en choisissant la personne à qui il revend son dossard ou à une vente publique. Pour cela, il n'aura qu'à se rendre sur son espace coureur dans l'**onglet "revente dossard"**.

Si le dossard n'est pas vendu avant le 30 Avril 2022, aucun remboursement ne sera effectué.

Changement de course :

Un coureur souhaitant changer de format de course ne pourra le faire que si la jauge le permet, et ce jusqu'au 30 Avril 2022, en s'acquittant de la différence de tarif.

L'organisation ne procédera à aucun remboursement si le changement de course est à un tarif moindre.

5. Remise des dossards et chronométrage

- **Remise des dossards**

La remise des dossards/ bracelets aura lieu le **vendredi 17 juin 2022 de 10h00 à 20h00 Place des Carmes.**

Les dossards et dotations seront remis en main propre pour chaque coureur **sur présentation de sa pièce d'identité.**

Pour le **Trail d'Aurillac** en solo et en relais, le retrait des dossards pourra aussi se faire le **samedi de 7h00 jusqu'à 10h30.**

Les dossards doivent toujours être visibles de face, portés sur la poitrine ou sur le ventre. Ils ne doivent pas être cachés sous un vêtement.

- **Chronométrage**

Les participants des différentes courses seront badgés à plusieurs endroits sur leur parcours respectifs, pour cela:

- Les concurrents de l'**Ultra** recevront avec leur dossard des puces électroniques, une collée sur le dossard et une à mettre sur leur sac de course.
- Les concurrents du **Grand trail** recevront avec leur dossard une puce électronique collée sur leur dossard.

Aucune restitution des puces ne sera demandée sauf en cas d'abandon

6. Tarifs

Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne de klikego

- **Ultra Trail du Puy Mary : 87 euros** puis **92 euros** à partir du 1er Mai 2022
Comprend la Pasta Party et le repas du Terroir (si cochés à l'inscription), mais aussi le cadeau de bienvenue, les ravitaillements et la récompense finisher.
- **Grand Trail de la Jordanne : 40 euros** puis **45 euros** à partir du 1er Mai 2022
Comprend le cadeau de bienvenue, les ravitaillements, le transport bus (obligatoire d'Aurillac à Mandailles) et la récompense finisher
- **Trail d'Aurillac solo : 21 euros** puis **25 euros** à partir du 1er Mai 2022
Comprend le cadeau de bienvenue et les ravitaillements.
- **Trail d'Aurillac relais : 28 euros** puis **33 euros** à partir du 1er Mai 2022
Comprend le cadeau de bienvenue des deux équipiers et les ravitaillements.
- **Rando Châteaux : 16 euros**
Comprend le cadeau de bienvenue, le repas chaud sur le parcours et ravitaillements
- **Parcours Supers Héros : 5 euros** comprend le cadeau de bienvenue et le goûter
Inscription obligatoire sur le site Klikego et paiement sur place à la remise du dossard
- **Pasta Party (vendredi 17 juin 2022 au soir) : 10 euros** (- 12 ans : 5 euros)
Elle se tiendra selon les directives gouvernementales et suivant la situation sanitaire.
- **Repas du terroir (samedi 18 juin 2022 de 19h à 02h30) : 15 euros** (-12 ans : 8 euros)
Il se tiendra selon les directives gouvernementales et la situation sanitaire.

Pour chaque inscription **1 euro** sera reversé à l'association ACTE Auvergne. Celle-ci a pour vocation d'améliorer les conditions d'hospitalisation et de vie des enfants atteints de cancer ou de leucémie.

Les inscriptions seront closes le **31 mai 2022** à minuit ou, dès que le nombre maximal par course sera atteint.

7. Modification ou Annulation

- L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les épreuves à tout moment en fonction des conditions climatiques (météorologiques, catastrophes naturelles), des événements politiques majeurs (attentats...) ou tout autre événement pouvant nuire à la sécurité des personnes.
- **En cas d'annulation de l'évènement avant le 30 Avril 2022, les droits d'inscriptions seront remboursés à hauteur de 100%**
Au-delà de cette date, l'organisation ne procédera à aucun remboursement ou à un remboursement partiel, adapté aux frais engagés par l'association.
Les repas payés en supplément seront intégralement remboursés.
- En cas de conditions météorologiques trop défavorables (forts risques orageux, pluies violentes...), l'organisation, et elle seule, peut décider de modifier les horaires de départ, les parcours, barrières horaires ou lieux de ravitaillements.
En acceptant le présent règlement tous les concurrents s'engagent à suivre et respecter ces mesures.
- Les parcours peuvent évoluer en fonction des autorisations de passages accordées.

Les chiens et autres animaux de compagnie sont formellement interdits sur tous les parcours.

8. Mesures sanitaires

- Pour le bon déroulement des épreuves, toutes les mesures sanitaires imposées par décisions gouvernementales ou par toute autre institution officielle seront mises en place le jour de l'évènement

9. Descriptif des courses

Attention: suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier.

Les distances des parcours de l'UTPMA sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée sur le site www.openrunner.fr

Les dénivelés des parcours sont calculés à partir d'une trace au format GPX importée sur le site www.maps.google.fr

Une partie des parcours passe chez des particuliers et n'est ouverte que le jour de la course. Seul le respect de cet interdit permettra de garantir l'avenir de la course.

- **ULTRA TRAIL DU PUY MARY**

Distance d'environ **105 Km et 5500m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Espoir (2002)

Ouvert à 800 participants

Temps maximal de course 26h30

Départ à 00h01 le samedi 18 juin 2022 de la place des Carmes à Aurillac

Matériel obligatoire sur l'Ultra Trail du Puy Mary:

- une réserve d'eau minimale de 1,5 litres
- une écotasse
- une couverture de survie
- une lampe frontale en bon état de marche avec piles neuves et/ou batterie chargée
- un couvre chef
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable
- un téléphone portable

N° SECOURS 07.68.69.98.68

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire.

Une vérification du matériel obligatoire sera effectuée pour tous les coureurs avant d'entrer dans le sas de départ.

Un contrôle du matériel pourra également être effectué sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.

Attention : Tous les participants (traileurs et randonneurs) devront obligatoirement disposer de leur propre écotasse et/ou réserve d'eau.

Aucun gobelet plastique présent sur les ravitaillements !

L'usage des bâtons de marche/trail est **toléré** mais **INTERDIT** dans les zones suivantes :

- Crête de l'Arpon du diable
- Montée du Puy Bataillouse
- Montée du Puy Mary

Un panneau annoncera le début et la fin de zone sans bâtons.

Merci de nous aider à protéger les zones sensibles de l'écosystème du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

BASE DE VIE

A la base de vie, seuls les coureurs auront accès au ravitaillement. Une zone d'assistance sera matérialisée (un seul assistant par coureur).

Les coureurs souhaitant un **sac d'allègement à la Base de vie du Lioran** devront **obligatoirement** utiliser **le sac officiel** qui leur sera fourni au retrait du dossard. Pour cela, les coureurs doivent renseigner leur besoin en **cochant l'onglet " sac base de vie"** lors de leur inscription.

Tout autre contenant sera refusé.

Le sac ne devra pas excéder 5 kg.

L'organisation vous recommande de ne pas y laisser d'objets de valeur et décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Le dépôt et le retrait des sacs pour la base de vie se feront Place des Carmes:

- DÉPOT : **vendredi 17 juin de 16h00 à 22h30.**

Horaires impératifs. **N'attendez pas le dernier moment pour les déposer.**

- RETRAIT (+ objets perdus) : **samedi 18 juin de 17h00 à minuit et dimanche 19 juin de 9h00 à 12h00.**

Retrait sur présentation du dossard uniquement.

Les sacs qui n'auront pas été retirés pourront être réexpédiés au tarif postal majoré de 10€ de frais.

RAVITAILLEMENTS ET BARRIERES HORAIRES

6 ravitaillements complets sur le parcours + 1 ravitaillement en eau + arrivée

Les barrières horaires sont applicables sur les ravitaillements mentionnés ci-dessous:

- salle des fêtes de Velzic **16,1 km BH 3h30**
- Col du Perthus **32,5 km BH 8h00**
- Station du Lioran **51,5 km BH 12h30**
- Col du Pas de Peyrol **61,75 km BH 16h00** (ravitaillement eau uniquement)
- Halle de Mandailles **70,25 km BH 17h45**
- Salles des fêtes de Lascelle **85,9 km BH 21h45**
- Mairie de Saint Simon **98,7 km BH 00h45** (le 19/06/2022)
- Arrivée Aurillac **105,9 km BH 02h30** (le 19/06/2022)

Tous ces horaires sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution du tracé

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

- **GRAND TRAIL DE LA JORDANNE**

Nouveau Parcours

Distance d'environ **52 km et 2100m de dénivelé positif**

A partir de la catégorie Espoir (2002)

Ouvert à 700 participants

Pas de barrière horaire

Départ le samedi 18 juin 2022 à 9h00 de Mandailles

Départ **obligatoire** en bus d'Aurillac à 7h30 place des Carmes

Matériel obligatoire sur le Grand Trail :

- une réserve d'eau d'un litre minimum
- une écotasse
- une couverture de survie
- un couvre chef
- un sifflet
- une réserve alimentaire
- une veste imperméable
- un téléphone portable

N° SECOURS 07. 68.69.98.68

Tous les participants devront OBLIGATOIREMENT se faire enregistrer/ bipper à 7h30 près de la ligne d'arrivée place des Carmes à Aurillac et prendre la navette mise à disposition par l'organisation pour rallier le village de Mandailles.

Les coureurs n'ayant pas pris la navette ne pourront pas prendre le départ de la course.

L'usage des bâtons est autorisé sans aucune restriction.

Pas de barrière horaire

RAVITAILLEMENTS

3 ravitaillements complets sur le parcours + arrivée

- Col du Perthus **16 km**
- Salle des fêtes de Lascelle **31 km**
- Mairie de Saint Simon **43,5 km**
- Arrivée à Aurillac **52 km**

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

• TRAIL D'AURILLAC SOLO

Distance d'environ 24 km et 600 m de dénivelé positif

A partir de la catégorie Espoir (2002)

Ouvert à 700 participants

Pas de barrière horaire

Départ le samedi 18 juin 2022 à 11h05 de la place des Carmes à Aurillac

Matériel obligatoire sur le trail d'Aurillac :

- une réserve d'eau
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

L'usage des bâtons est toléré sans restriction.

Pas de barrière horaire

RAVITAILLEMENTS

1 ravitaillement complet sur le parcours + arrivée

- Bourg de Rouffiac **12,5 km** lieu de passage du relais
- Arrivée à Aurillac **24 km**

Le principe de ravitaillement peut être amené à être modifié selon les dispositions gouvernementales liées à la COVID-19.

• TRAIL D'AURILLAC RELAIS

Distance d'environ: premier relais 12,5 km et 350 m D+, second relais 11,5 km et 250 m D+

Les relais sont ouverts à partir de la catégorie Cadet (2006)

Ouvert à 100 équipes

Pour les mineurs, l'**autorisation parentale UTPMA** ainsi qu'un **certificat médical** datant de moins d'un an au 18 juin 2022 sont **obligatoires**.

(Documents à télécharger sur la page "inscriptions" de notre site www.utpma.fr et à joindre à l'inscription)

Départ le samedi 18 juin 2022 à 11h00 de la place des Carmes à Aurillac

Le relais s'effectuera dans le bourg de Rouffiac

Afin de garantir la sécurité de **TOUS**, **la circulation et le stationnement sont INTERDITS dans le bourg.**

Les véhicules devront se garer sur le parking désigné à cet effet.

Matériel obligatoire sur le relais du trail d'Aurillac :

- une réserve d'eau
- une écotasse

N° SECOURS 07.68.69.98.68

L'usage des bâtons est toléré sans restriction.

RAVITAILLEMENT

1 ravitaillement à l'arrivée

- **LA RANDO CHÂTEAUX**

Nouveau parcours

Distance d'environ 23 km

Ouvert à 500 participants

Départ le samedi 18 juin 2022 à 10h00 du village de Polminhac

Pour les personnes qui le souhaitent, l'organisation met à disposition des bus pour se rendre à Polminhac (**à cocher impérativement lors de votre inscription**).

Départ des bus de la place des Carmes à Aurillac le samedi 18 juin à **8h30**.

Le départ effectif de la randonnée se fera à Polminhac et son arrivée à Aurillac.

Attention, pas de navettes prévues sur le tracé de la randonnée ni pour le retour vers Polminhac.

Tout mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte et sera sous sa responsabilité.

Cette randonnée est organisée en partenariat avec la **mairie de Polminhac** et l'association **les Pas Vézacois** de Vézac.

Matériel obligatoire sur la rando Châteaux : - une réserve d'eau et/ou une écotasse

- des chaussures adaptées à la marche

- un coupe vent et une tenue adaptées selon les conditions météo (vêtements de pluie, casquette...)

N° SECOURS 07.68.69.98.68

L'usage des bâtons est accepté sans restriction.

Pas de barrière horaire

RAVITAILLEMENTS

1 repas chaud sur le parcours + ravitaillement à l'arrivée

Le repas est accessible sur présentation du bracelet qui vous est délivré après vérification de votre inscription.

Les animaux de compagnies même en laisse ne sont pas autorisés.

● PARCOURS DES SUPER-HEROS

Accueil de 16h30 à 17h30 Jardin des Carmes (selon les catégories) le samedi 18 juin 2022.

Ouvert à 200 enfants de 5 à 12 ans nés entre 2010 et 2017.

Inscription 5 euros

1€ de chaque inscription au Parcours des Super-Héros sera reversé à l'association ACTE Auvergne.

Départs selon les catégories le samedi 18 juin 2022 entre 17h15 et 18h00 au Jardin des Carmes

Les enfants peuvent venir déguisés (avec un déguisement adapté).

4 catégories de Super-Héros ont été définies :

- Mini Power : enfants nés en 2016 et 2017
- Maxi Power : enfants nés en 2014 et 2015
- Méga Power : enfants nés en 2012 et 2013
- Ultra Power : enfants nés en 2010 et 2011

Catégories	Accueil	Echauffement	Départ	Durée
MINI POWER 2016/2017	16h40 - 16h55	17h00	17h15	6 minutes
MAXI POWER 2014/2015	16h55 - 17h10	17h15	17h30	8 minutes
MEGA POWER 2012/2013	17h10 - 17h25	17h30	17h45	10 minutes
ULTRA POWER 2010/2011	17h25 - 17h40	17h45	18h00	10 minutes

La prise en charge des enfants se fera sur place, **au jardin des Carmes Esplanade de la Chapelle du Couvent des Visitandines** (ou au centre des congrès en cas de mauvais temps). Ils seront accompagnés à l'échauffement et au départ au Jardin des Carmes. Vous pourrez ensuite récupérer vos Super Héros en haut du Jardin, côté rue des Carmes au bout de la zone goûter (voir plan sur le site).

Il n'y aura pas de classement, les enfants courront de 6 à 10 minutes en fonction de leur catégorie d'âge. Il s'agira d'un parcours avec obstacles (de 280 mètres pour les Mini Power, 400 mètres pour les Maxi Power, Méga Power et Ultra Power) à effectuer autant de fois que l'enfant le souhaite durant le temps imparti.

Le nombre total de km parcouru collectivement sera calculé et affiché au tableau des résultats place des Carmes.

Pour la catégorie ULTRA Power, un calcul individuel des boucles parcourues pourra être effectué dans la limite d'un nombre de participants raisonnable.

L'inscription se fait en ligne sur le site Klikego à partir du site de l'UTPMA (**pas d'inscriptions sur place**). Cette inscription sera pré-validée en ligne lorsque l'**autorisation parentale** UTPMA sera fournie. **Elle est disponible sur le site www.utpma.fr dans la rubrique INSCRIPTIONS.** Nous vous invitons à scanner cette autorisation pour l'importer ensuite sur Klikego au moment de l'inscription. Il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical.

Le paiement se fera sur place, lors du retrait des dossards, le vendredi de 10h00 à 20h00 ou le samedi de 10h00 à 12h00.

Attention, vous ne pourrez pas retirer les dossards le samedi après-midi ni vous inscrire.

10. Assistance

- Les concurrents pourront bénéficier d'une assistance extérieure UNIQUEMENT dans les zones de ravitaillement officielles sous peine de disqualification.
- Aucun ravitaillement extérieur à ces zones et accompagnement de coureur entre ces zones n'est autorisé.
- **Un seul assistant par coureur est autorisé dans la zone.**

11. Récompenses

La remise des prix des trois courses (Ultra, Grand Trail de la Jordanne et Trail d'Aurillac) **aura lieu samedi 18 juin 2022** à l'issue de chaque course, **au niveau de la place des Carmes à Aurillac.**

Seront récompensés :

- Les 3 premiers scratch Hommes / Femmes, ainsi que les premier(e)s Hommes et Femmes des catégories suivantes (hors scratch) de l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac (105 km), du Grand Trail de la Jordanne (52 km) et du Trail d'Aurillac SOLO :

Espoir / Senior + Master 0 / M1+2 / M3+4 / M5+6 / M7 et +

- Les premiers relais Hommes / Femmes / Mixtes du Trail d'Aurillac RELAIS

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés au bénéfice de l'âge.

12. Sécurité et secours

Les postes de contrôle et de sécurité seront installés le long du parcours et une équipe de secouristes assurera la sécurité de la zone Départ/Arrivée. Des médecins urgentistes, infirmières et secouristes composeront le dispositif de secours de course, reliés entre eux par un réseau de secours dédié avec le médecin régulateur. Au PC course, le médecin régulateur est en contact avec le SAMU du Cantal et les autres moyens de secours publics (pompiers, gendarmes). **N° SECOURS : 07.68.69.98.68.**

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié. Le numéro de secours sera imprimé sur chaque dossard, et permettra de joindre le PC course.

13. Abandon et rapatriement

Tout coureur qui se présente au-delà des barrières horaires est exclu de la course, son dossard sera systématiquement invalidé par l'organisation.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui récupère ses puces et invalide son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le PC course.

Des bus abandons sont mis à disposition dans la vallée, permettant un retour à Aurillac.

Suite à un abandon/invalidité du dossard, si le coureur poursuit le parcours, **il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cela.**

14. Assurance

- **Individuelle accident** : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement, par une assurance individuelle accident.
- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MAIF
- **Domage matériel** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même si l'organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés dans les sacs coureurs mis en place pendant l'évènement par l'organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

15. Droits à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'UTPMA ainsi que leurs partenaires à utiliser les images et/ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux courses de l'UTPMA, et ceci sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Dans le cadre d'un mineur non-émancipé, l'inscription aux Supers-Héros emporte accord des parents d'utilisation des images de l'enfant mineur

16. Éthique de course, éco-citoyenneté

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

Les déchets pourront être jetés et triés aux différents postes de contrôle, dans des containers prévus à cet effet. Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera disqualifié.

La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et le respecter.

17. Soins de confort et douches

Des masseurs-kinésithérapeutes, seront présents sur certains points de ravitaillement et à l'arrivée.

Des podologues seront aussi présents à l'arrivée et des douches seront mises à disposition. Un panneau sera mis en place.

18. Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;
- S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ;
- S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.